

L'Unesco devrait limiter ses activités d'établissement de normes et de critères aux secteurs de première importance dans lesquels il existe un besoin manifeste et primordial, et où il est possible d'en arriver à un accord général.

3. Le Plan devrait être conçu de façon à ce que l'Unesco fasse un effort concerté pour utiliser au mieux ses ressources actuelles. Le Canada n'a cessé d'affirmer au cours des dernières années qu'en raison de la crise qui affecte l'économie mondiale et la plupart des économies nationales, il faut faire preuve de la plus grande prudence quant à l'utilisation des ressources internationales très limitées. Cette situation se maintiendra vraisemblablement au cours des dix prochaines années et pourrait même s'aggraver. Par conséquent, le Plan ne doit pas supposer une augmentation sensible des ressources de l'Unesco au cours de cette période. Par ailleurs, une évaluation et une révision complètes du programme actuel s'imposent en vue de déterminer les éléments qui ne sont plus hautement prioritaires et qui pourraient être progressivement abandonnés afin de réaffecter les ressources à de nouvelles activités plus importantes. L'Unesco devrait montrer sa volonté et sa capacité de prendre des décisions difficiles - analogues à celles que doivent prendre, à l'heure actuelle, nombre de pays membres - concernant la répartition optimale de ses ressources actuelles. En outre, le Plan devrait préciser les changements de priorités qui en résulteront et qui seront requis durant la période d'application. La méthode de présentation des indications de ressources suggérée dans la réponse à la question 11 devrait faciliter la prise de ces difficiles décisions prioritaires.

4. Le Plan devrait être concis et ne comporter ni de longues analyses des problèmes mondiaux ni de données historiques superflues. Il devrait exposer essentiellement les éléments spécifiques, les principes, les priorités et les stratégies qui devront être respectés aux fins de l'élaboration du programme. Son utilité dépendra de sa capacité à établir des principes directeurs et des paramètres clairs pour le développement et l'évaluation du programme.